



15<sup>e</sup> édition  
vendredi 23 mai 2025

- 19h15 jeu littéraire en présence des auteurs au Rabelais à Meythet
- précédé d'une rencontre avec les 3 auteurs à 17h30 au même endroit

Les bulletins de participation sont à remettre au plus tard mercredi 7 mai 2025 à :  
LCE 74 - 12, rue de la République – CS 30 238 - 74006 Annecy cedex  
Tél. : 04 50 51 59 86 - Mail : alexandra@lce74.com

## BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom de l'équipe : .....

Noms et prénoms des participants : .....

Structure présentant l'équipe (facultatif) : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Mail : .....@.....

(merci de cocher la case) Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement, notamment des articles 8 et 9.

Date et signature :



## RÈGLEMENT

Cet évènement est organisé par l'Association Liaison des Comités d'Entreprises.

**Article 1** La 15<sup>ème</sup> édition du jeu-concours "Trois Romans en Questions" se déroulera le vendredi 23 mai 2025 à 19h15 dans la salle du Rabelais – 21 route de Frangy Meythet – 74960 Annecy.

**Article 2** Ce jeu est ouvert à tous. Les équipes peuvent être présentées soit par des structures (bibliothèques, Comités d'Entreprise, librairies, lycées, associations...), soit se présenter individuellement.

**Article 3** Les équipes doivent être constituées de 3 joueurs. Les bulletins de participation doivent être renvoyés au plus tard mercredi 7 mai 2025 à LCE 74. Il est possible de constituer ou de compléter des équipes avec des participants isolés jusqu'au début du jeu.

**Article 4** Chaque structure pourra diffuser les ouvrages auprès de ses lecteurs par les moyens qui lui sont propres et prépare son ou ses équipes comme elle l'entend. Toutes les équipes s'affronteront le vendredi 23 mai 2025.

**Article 5** Chaque équipe aura à répondre à des questions concernant les 3 romans choisis.

**Article 6** Le jeu se déroulera en 3 phases :

- 1) un questionnaire QCM, diffusé à l'ensemble des participants afin de sélectionner 6 équipes (critères de sélection : justesse des réponses et rapidité),
- 2) une demi-finale pour ne garder que 3 équipes,
- 3) une finale avec la participation des auteurs (1 auteur = 1 joker par équipe). La première équipe à comptabiliser cinq bonnes réponses sera l'équipe gagnante.

**Article 7** L'organisateur de ce jeu se réserve le droit de modifier le règlement pour les éditions suivantes. Il sera seul habilité à arbitrer les différends.

**Article 8** Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est LCE 74 12 rue de la République 74000 Annecy. Ces données, conservées pendant 3 ans, sont collectées dans le cadre de votre inscription à TReQ, pour vous informer du TReQ de l'année en cours et éventuellement des années suivantes. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition du traitement de vos données que vous pouvez exercer en contactant LCE 74.

**Article 9** En s'inscrivant au jeu, les équipes autorisent l'éventuelle diffusion de toutes photos ou vidéos qui pourraient être faites de leurs personnes, et elles s'engagent à respecter les normes sanitaires en vigueur à ce moment-là.